

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT  
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE  
VERSAILLES

**COMMUNE DE TRAPPES**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 37

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2025-25

Objet : Attribution d'une subvention  
exceptionnelle à l'Association Républicaine  
des Anciens Combattants (ARAC)

**Séance du 14 avril 2025**

**L'an deux mille vingt cinq, le quatorze avril, à 18h20 le  
Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est  
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la  
présidence de Ali RABEH,**

**Présidence :**

Monsieur le Maire Ali RABEH

**Présents :** Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Noura DALI  
OUHARZOUNE, Pierre BASDEVANT, Gerard GIRARDON, Alienor  
EBLING, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Anne-Andrée  
BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Jamal HRAIBA, Murielle  
BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA,  
Colette PARENT, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Josette  
GOMILA, Anne CLERTE-DURAND, Benoit CORDIN, Patrick  
LEBOUCQ, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI.

**Absents excusés représentés :**

Djamel ARICHI représenté par Pierre BASDEVANT  
Aminata DIALLO représentée par Murielle BERNARD  
Aurélien PERROT représenté par Alienor EBLING  
Frederic REBOUL représenté par Sarith SA  
Housseem DHAOUADI représenté par Jamal HRAIBA  
Sira DIARRA représentée par Sandrine GRANDGAMBE  
Suzy LEMOINE représentée par Catherine CHABAY  
Guy MALANDAIN représenté par Annie LE HIR  
Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD  
Fouzi BENTALEB représenté par Said DSOULI  
Mimouna SARAMBOUNOU représentée par Abdelhay FARQANE  
Maxime VELAY représenté par Gerard GIRARDON

**Absents :** Mme Florence BARONE, Mohamed KAMLI.

**Secrétaire :** Abdelhay FARQANE

**Administration :** Jules CHAMOUX, Pascal TRAN, Stéphane  
DREYFUS, Pierre-Jean TISSERAND, Nelly LOUIS, Jean-Baptiste  
GRENIER, Philippe FAUGÈRES, Nahida Aoustin, Géraldine LUCO

*Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; -deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

2025-25

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Républicaine des Anciens Combattants (ARAC)**

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

**Vu** l'article L. 2251-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au subventionnement des fonds de dotation ;

**Considérant** que la Fondation Paul Vaillant-Couturier, créée par l'Association Républicaine des Anciens Combattants (ARAC), joue un rôle essentiel dans la préservation de la mémoire historique et la transmission des valeurs républicaines ;

**Considérant** le décès d'Alban Liechti militant communiste et figure Trappiste engagée de la mémoire historique, survenu le 29 août 2024 ;

**Considérant** le courage d'Alban Liechti qui a refusé de porter son arme sur le front de la guerre d'Algérie, affirmant ainsi son engagement pacifiste et ses convictions anticoloniales ;

**Considérant** l'engagement perpétuel d'Alban Liechti manifesté à travers la création de l'association des combattants de la cause anticoloniale en 1986, ainsi que par la publication du livre *Le Refus* qui retrace l'histoire de son militantisme ;

**Considérant** l'engagement de l'Association Républicaine des Anciens Combattants (ARAC), ayant pour principal objectif de rassembler les témoignages d'hommes et les femmes dans l'action contre la guerre, pour la paix et la solidarité entre les peuples, dans l'acquisition et la présentation d'une exposition en hommage à Alban Liechti afin d'honorer sa mémoire et de sensibiliser le public à son parcours ;

**Considérant** l'intérêt communal de soutenir cette initiative mémorielle en faveur de la transmission intergénérationnelle et de la valorisation de ce parcours exemplaire ;

**Considérant** l'avis de la Commission Éducation, Culture, Jeunesse, Sports, Vie associative du 26 mars 2025 ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

**Article 1 : Décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 800 euros à l'Association Républicaine des Anciens Combattants (ARAC) pour soutenir l'organisation des actions commémoratives liées au 80ème anniversaire de la libération des camps de concentration.

**Article 2 : Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Abstention : Josette GOMILA

**Approuvé à l'unanimité**

Ali RABEH  
Maire de Trappes  
Pour extrait conforme, 17 AVR. 2025

